

# PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES INONDATION (PPRI)

## Commune de Villemur-sur-Tarn

# CONCERTATION PUBLIQUE

## 2ème phase – RÉGLEMENTAIRE

La population est invitée à faire parvenir les informations et remarques qu'elle juge utiles à la DDT de la Haute-Garonne sur le zonage réglementaire et le règlement associé :

La **CONCERTATION** aura lieu du  
**30 OCTOBRE AU 30 DÉCEMBRE 2020**

Les cartes de zonage réglementaire et le règlement associé du PPRI sont consultables en mairie, et téléchargeable sur le site internet des services de l'État en Haute-Garonne :

<http://www.haute-garonne.gouv.fr/PPRN>  
rubrique « PPRN en cours d'élaboration/de révision »

Un formulaire d'observations est disponible en mairie. A l'issue de la concertation, un bilan des observations et des suites données sera dressé par la DDT. Il sera alors diffusé et remis au commissaire enquêteur du projet de PPRI avant l'enquête publique.

Pour plus d'informations sur les PPRI, une brochure est disponible en mairie.

### Calendrier prévisionnel de révision du PPRI

Prescription de la révision	10 mai 2019
Concertation sur l'aléa inondation	21 octobre au 21 décembre 2019
Concertation sur le zonage réglementaire et le règlement associé	30 octobre au 30 décembre 2020
Enquête publique	Juin 2021
Approbation du PPRN	Septembre 2021

\* Les échéances sont données ici à titre purement indicatif. Elles pourront être recalées en fonction de l'avancement de la procédure d'élaboration. Il conviendra de se renseigner auprès de la mairie ou de la DDT pour connaître les nouvelles échéances.

### Pour plus d'informations :

contacter la DDT Haute-Garonne (Service Risques et Gestion de Crise)  
ou visiter le site internet

<http://www.haute-garonne.gouv.fr/PPRN>  
rubrique « PPRN en cours d'élaboration/de révision »

05 81 97 71 89